Mon dossier de titre foncier : la liste de contrôle

À cocher pas à pas. Elle reprend notre guide du titre foncier ; le Guichet foncier unique reste la référence pour votre dossier.

1. MA SITUATION

- ☐ J'ai acheté le terrain
- ☐ J'ai hérité du terrain
- ☐ J'ai reçu le terrain en donation
- ☐ J'occupe le terrain depuis longtemps, sans titre

Terrain occupé sans titre : lisez notre guide **régularisation foncière**.

2. LES PIÈCES DE MON DOSSIER

	Pièce	Précisions
☐	Plan parcellaire géoréférencé	Établi par un géomètre agréé (il remplace l'ancien plan à 3 tampons depuis mai 2024).
☐	Preuve d'acquisition	Selon votre cas : reçu ou contrat de vente affirmé à la préfecture ou à la mairie, acte de donation notarié, jugement d'attribution.
☐	Certificat administratif	Délivré par la préfecture ou la mairie de la localité du terrain.
☐	Copie de la carte nationale d'identité	Carte d'identité togolaise en cours de validité.
☐	Réquisition d'immatriculation	Formulaire officiel rempli et signé, disponible au Guichet foncier unique.
☐	Autorisation préalable (étrangers seulement)	Obligatoire pour chaque achat par un étranger (article 317 du Code foncier).

Donation : l'acte doit être passé devant notaire (article 587 du Code des personnes et de la famille).

3. LES ÉTAPES, ET CE QUE JE VÉRIFIE

	Étape	Ce que je vérifie
☐	1. Vérification préalable au Guichet foncier unique	J'ai obtenu l'avis confirmant que le terrain est libre de charge, d'hypothèque ou de litige (environ 72 heures selon l'OTR, juin 2024).
☐	2. Plan parcellaire	Le géomètre agréé m'a remis le plan géoréférencé.
☐	3. Acte notarié	Le notaire a établi l'acte qui constate mon droit de propriété.
☐	4. Enregistrement à l'OTR	J'ai payé les droits et j'ai gardé les reçus officiels.
☐	5. Publication au Journal officiel	L'extrait de ma réquisition est publié et affiché au tribunal ; je note la date : le délai d'opposition est de trois mois (articles 224, 227 et 229 du Code foncier).
☐	6. Bornage contradictoire	J'ai reçu ma convocation, je suis présent ou représenté, mes voisins sont prévenus.
☐	7. Délivrance du titre foncier	Le titre est établi par la conservation foncière et inscrit au livre foncier.

Délai : au moins trois mois, à cause du délai d'opposition ; l'arrêté n° 002/2019 (article 8) fixe 180 jours pour l'établissement d'un titre foncier. En pratique, cela peut être plus long selon le dossier.

4. MON NUMÉRO DE RÉQUISITION

Mon numéro : Code de la région :

Format attendu par le portail : le numéro, un tiret, puis le code de la région. Exemple : **123456-RM**.

Grand Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes
GL	RM	RP	RC	RK	RS

Je suis mon dossier sur **dccfe.otr.tg/search-requisition**. Ancien numéro (par exemple 54321GL ou 789101RK/22) : le bouton « Je n'ai que mon ancien numéro » le convertit.

5. LES FRAIS À PRÉVOIR (TERRAIN ACHETÉ)

Frais	Montant
Droits d'enregistrement et taxe communale (article 443 du Code général des impôts)	0,6 % + 0,3 % de la valeur vénale
Droit d'immatriculation (article 641)	0,6 % de la valeur vénale
Timbres (articles 590 et 593)	1 500 FCFA par feuille de l'acte notarié
Bornage, géomètre, notaire	Selon les cas : demandez un devis écrit

Prudence : payez les frais officiels directement aux services concernés et gardez chaque reçu. Ne remettez jamais d'argent à un intermédiaire sans reçu officiel.

6. MON DOSSIER N'AVANCE PAS : QUE FAIRE ?

- ☐ Je vérifie que mon numéro est tapé au bon format (avec le code de la région).
- ☐ Je regarde si une étape publique a eu lieu : publication au Journal officiel, affichage, convocation au bornage.
- ☐ Je lis notre mode d'emploi : **suivre sa réquisition, même quand le portail ne répond pas**.

Besoin d'aide ? L'équipe LQDD peut faire le point sur votre dossier, vérifier vos pièces avant le dépôt ou suivre votre dossier jusqu'au titre. Voir **nos formules**, ou écrivez-nous sur WhatsApp au **+228 91 18 50 58**. La première réponse est gratuite.